



CIRCULAIRE N° 1065

DU 03/03/2005

**Objet : Valorisation des filières techniques et professionnelles  
Journées de sensibilisation.**

<b>Réseaux</b>	<b>: OS/LS/CF</b>
<b>Niveaux et services</b>	<b>: SEC</b>
<b>Période</b>	<b>: Année 2004-2005</b>

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;

**Pour information :**

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

**Autorités :** Ministre-Présidente de la Communauté française et Ministre de l'Enseignement  
**Signataire(s) :** Marie ARENA  
**Gestionnaires :** Cabinet de Madame la Ministre Présidente.  
**Personne(s)-ressource(s) :**



**OBJET :**

**VALORISATION DES FILIERES TECHNIQUES ET  
PROFESSIONNELLES**

**JOURNEES DE SENSIBILISATION**

Madame, Monsieur,

En conformité avec les articles 21 et 23 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, il serait souhaitable que tous les élèves **de 2<sup>ème</sup> année commune et de 3<sup>ème</sup> complémentaire du 1<sup>er</sup> degré** de l'enseignement secondaire ordinaire, ainsi que tous les élèves de **l'enseignement spécialisé qui terminent la première phase de forme 3 ou le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement spécialisé de forme 4**, reçoivent une information précise, **si possible concrète**, sur les filières techniques et professionnelles, et sur les métiers qui y sont associés.

De multiples **démarches de sensibilisation** peuvent être développées ; à titre indicatif, je vous propose les suggestions suivantes :

- **Exposé** par le CPMS, le CPMSS ou l'organisme chargé de la guidance, hôtes, des besoins du marché de l'emploi par secteurs et des différentes filières de formations possibles (Enseignement de plein exercice, enseignement en alternance, enseignement de promotion sociale, IFAPME, etc.).
- **Implication** des élèves visiteurs du 1<sup>er</sup> degré, avec la prudence qui s'impose, dans des activités « techniques et/ou professionnelles » préparées et organisées par les professeurs et les élèves du troisième degré ou de la troisième phase de l'établissement d'enseignement ordinaire ou spécialisé hôte : deux ou trois manipulations légères de courte durée (de 1 à 2 heures).
- **Faisabilité** : les établissement hôtes (direction, personnel enseignant, élèves,

CPMS, CPMSS ou l'organisme chargé de la guidance) établiront une tournante de manière à ce que les élèves visiteurs soient « immergés » dans **plusieurs métiers**, par **groupes** dont l'effectif soit compatible avec le bon déroulement de l'activité et le respect des règles de sécurité et d'encadrement. Une attention particulière sera portée aux élèves à besoins spécifiques (enseignement spécialisé).

Un établissement peut éventuellement être à la fois hôte et visiteur en fonction des intérêts exprimés par les élèves.

**L'opération facultative** sera réalisée entre responsables d'un ou plusieurs pouvoirs organisateurs locaux :

- Un établissement hôte organisant plusieurs filières et disposé à accueillir des élèves de 2<sup>ème</sup> année commune et de 3<sup>ème</sup> année complémentaire du 1<sup>er</sup> degré ainsi que des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé qui terminent la première phase de forme 3 ou le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 proposera son offre à un ou plusieurs établissements locaux (secteurs et options, nombre d'heures organisées par jour, capacité d'accueil par activité et par journée, dates...etc.).
- Les établissements visiteurs fourniront à l'établissement d'enseignement ordinaire ou spécialisé hôte toutes les indications nécessaires pour la bonne organisation de la journée. Une attention toute particulière sera accordée aux demandes de l'enseignement spécialisé.

La Ministre Présidente

Marie ARENA.